

Circulaire relative au renforcement de la politique de prévention et de contrôle des absences pour raison de santé dans la fonction publique

19/04/2017

« Il appartient aux employeurs publics de s'interroger sur les déterminants, notamment organisationnels et managériaux, des absences. Il leur incombe de définir et de mettre en œuvre une politique de prévention des absences dans le but d'améliorer les conditions de travail, vecteur le plus efficace pour lutter contre les absences au travail et contribuer ainsi à améliorer la continuité et l'efficacité du service public ». Ce texte revient sur la nécessité pour les employeurs de faire connaître et appliquer les règles et procédures qui s'attachent aux absences pour raison de santé, ainsi que sur le nécessaire travail de connaissance améliorée du phénomène d'absence au travail. Il présente en annexe les textes applicables aux trois versants de la fonction publique ainsi que les guides pratiques disponibles en la matière.